



REPUBLIKAN I MADAGASIKARA
Fivavano - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIALISATION,
DU COMMERCE ET DE LA
CONSOMMATION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



DIRECTION GÉNÉRALE

Antananarivo, le 4 MAI 2023

Le Directeur Général

A

Secrétariat du SCP
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20
SUISSE

N°047/DG/SEC/2023

Réf : C.9141

Objet : Contribution supplémentaires aux documents de travail du Comité permanent du droit des brevets (SCP)

Messieurs,

Se rapportant à votre lettre citée en référence nous aimerons apporter les informations ci-après :

A/ Contributions supplémentaires aux fins de l'élaboration des documents

i: concernant le document de référence sur l'exception concernant l'utilisation d'articles à bord de navires, d'aéronefs et de véhicules terrestres étrangers...: information non disponible à notre niveau

ii: caractère suffisant de la divulgation sur les inventions de nature expérimentale dans un domaine technique imprévisible comme la chimie, la biotechnologie... : pas de disposition particulière pour Madagascar

iii: programmes d'examen accéléré, notamment sur les informations concernant l'examen accéléré des demandes de brevet liées à la COVID-19: pas de disposition particulière

iv: octroi de qualité d'inventeur à l'intelligence artificielle au moyen de jurisprudence

B/ Pour la mise à jour des données recueillies dans le cadre des activités du SCP:

- i: certains aspects des lois nationales... : pas de modification
- ii: lois nationales ou régionales sur les systèmes d'opposition et les autres mécanismes administratifs de révocation et d'invalidation: non applicable à Madagascar étant donné que la législation nationale en vigueur prévoit un système de recours en justice
- iii : partage de travail et les activités de collaboration au niveau international pour la recherche et l'examen des demandes de brevets : Madagascar exploite les résultats de recherche des autres offices. Par

ailleurs, l'Office Malgache bénéficie du programme ICE (service de Coopération internationale en matière d'examen des brevets) de l'OMPI



" Promouvoir la créativité et l'innovation"
Lot VH 69 Volosarika Ambanidia- B.P. 8237 - Antananarivo 101 - Madagascar
Tél. : (+261) 20 22 335 02 / (+261) 34 43 152 36
E-mail : omapi@moov.mg - Site web : www.omapi.mg

F-R2-40

Version 00 du 09/08/2018

- iv : lois et pratiques relatives à la portée du secret des communications entre client et conseil et à ses possibilités d'application aux conseils en brevets : pas de disposition

Nous espérons que ces informations vous seront utiles, toutefois nous restons à votre disposition pour d'éventuels compléments d'informations.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Directeur Général

ANDRIANARIVO Lalaina Priscilla